

ET MAINTENANT JE M'ENGAGE !

« La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme. »

Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946

« La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. »

Article 1 de la Constitution du 4 octobre 1958

« L'égalité des femmes et des hommes est un droit fondamental pour tous et toutes, et constitue une valeur capitale pour la démocratie. Afin d'être pleinement accompli, ce droit ne doit pas être seulement reconnu légalement mais il doit être effectivement exercé et concerner tous les aspects de la vie : politique, économique, sociale et culturelle. »

Introduction de la Charte Européenne pour l'Égalité des femmes et des hommes dans la vie locale de 2006

« N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes toute votre vie durant. »

Simone De Beauvoir

OÙ S'INFORMER ?

DES CHIFFRES OFFICIELS

<https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/publications/droits-des-femmes/egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes/vers-legalite-reelle-entre-les-femmes-et-les-hommes-chiffres-cles-edition-2019/>

VIOLENCES SEXISTES, RELATIONS AMOUREUSES, CONSENTEMENT

Le site de l'association « En avant toutes » :

<https://enavanttoutes.fr>

Le site de la campagne #Tum'aimestumerespectes :

<https://www.tumaimestumerespectes.com>

Le site support de la campagne « Sexisme parlons-en » :

<https://www.sexismeparlonsen.fr/>

Le Violentomètre : https://www.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/images/violentometre_maj_10072019_web.pdf

Le site sur la sexualité des jeunes :

<https://www.onsexprime.fr/>

CYBERSEXISME

Le site ressources du centre Hubertine Auclert :

<https://www.stop-cybersexisme.com/>

Une campagne belge sur les violences :

<https://arrete.be/#>

En dépit de certaines avancées, l'égalité entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons, n'est pas encore une réalité. Les femmes et les hommes, les filles et les garçons, ne jouissent pas des mêmes droits et des mêmes opportunités dans la pratique. Ces inégalités de genre et les comportements sexistes qui les accompagnent se retrouvent ainsi dans de nombreux domaines de notre vie quotidienne : elles sont 10 fois plus exposées que les hommes aux injures sexistes ; elles effectuent les trois quarts des tâches domestiques ; les femmes maires ne sont que 16% ; etc.

Pour que l'égalité des droits devienne l'égalité réelle, AGISSONS MAINTENANT ! Chacun-e d'entre nous peut jouer un rôle positif dans la promotion de l'égalité de genre et la lutte contre toute manifestation du sexisme par des actions concrètes qui produiront un impact sur notre vie quotidienne. Nous sommes toutes et tous différent-e-s, mais nous avons toutes et tous des droits égaux.

ESPACE PUBLIC

Le guide des centres de planning familial belges :

<https://www.planningsfps.be/product/petit-guide-illustre-du-respect-dans-la-rue-ou-ailleurs/>

Le site support de la campagne « Partageons l'espace » :

<http://www.conquetes2018.com/>

ORIENTATION, ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Le site de l'Onisep :

<http://www.onisep.fr/Equipes-educatives/Egalite-filles-garcons>

Le kit d'affiche du centre Hubertine Auclert :

<https://www.centre-hubertine-auclert.fr/outil/kit-d-affiches-l-egalite-professionnelle-ca-se-travaille>

QUI CONTACTER ?

En cas d'agression ou d'urgence – Appeler le 17 Police et gendarmerie.

3020 Non au harcèlement

3919 Information et écoute pour les femmes victimes de violences

<https://arretonslesviolences.gouv.fr/> Signalement en ligne de violences sexistes ou sexuelles

ET MAINTENANT JE M'ENGAGE

Je soussigné-e (prénom / nom):
m'engage à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons, et à lutter contre toute manifestation du sexisme au quotidien.

ENGAGEMENT #1

Je m'engage à

ENGAGEMENT #2

Je m'engage à

ENGAGEMENT #3

Je m'engage à

ENGAGEMENT #4

Je m'engage à

ENGAGEMENT #5

Je m'engage à

Date: / /

Signature:

FICHE « ESPACE NUMÉRIQUE » – PLANCHE #1

LES ÉLÉMENTS DE RÉPONSE ATTENDUS

1. QUELLE EST LA SITUATION ? OÙ SE DÉROULE-T-ELLE ?

Deux amies dans une chambre s'amuse à se prendre en photo. L'une d'elle incite son amie à prendre des poses sexualisées et envoie à son insu une photo par sms, à un garçon. Celui-ci relaie la photo à ses contacts.

2. QUELS SONT LES PERSONNAGES PRINCIPAUX ?

Jennifer (la victime) et Sarah (l'instigatrice) qui sont dans la chambre. Baptiste (le premier relayer). D'autres garçons qui relaient à leur tour la photo.

3. EN QUOI LA SITUATION EST-ELLE PROBLÉMATIQUE ?

Des photos sexualisées de Jennifer sont diffusées à son insu sur les réseaux sociaux. C'est du sextage.

4. QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES SUR LES PERSONNAGES ?

Jennifer est victime de cyber-harcèlement, ce qui peut avoir des conséquences négatives sur sa vie sociale et de probables répercussions psychologiques.

5. COMMENT AURIEZ-VOUS PU AGIR ET/OU RÉAGIR À LA PLACE DES PERSONNAGES ?

À place de Sarah, ne pas diffuser à l'insu d'autrui des photos sur les réseaux sociaux en raison du risque potentiel pour Jennifer lié au caractère incontrôlable de la diffusion. À place de Baptiste et des autres, ne pas relayer ce type de photos parce qu'elles portent atteinte à l'intégrité de Jennifer.

POUR VOUS AIDER

QUELQUES CHIFFRES POUR PRENDRE CONSCIENCE

Selon le site « STOP cybersexisme » du Centre Hubertine Auclert (<https://www.stop-cybersexisme.com/>), le cybersexisme touche 3 filles et 2 garçons par classe. 1 adolescente sur 8 a été l'objet de rumeurs sur son comportement sexuel ou amoureux, ce qui peut mettre en jeu sa « réputation » et 1 garçon sur 15. 1 fille sur 11 a vu une photo ou vidéo intime d'elle diffusée sans son consentement. Les filles sont 2 fois plus nombreuses à avoir été forcées à envoyer un selfie intime, souvent sous pression de leur petit ami ou leur entourage.

À consulter :

<https://www.stop-cybersexisme.com/le-dico-du-cybersexisme>

DES DÉFINITIONS POUR COMPRENDRE

Le sextage (ou sexting) réfère à la création, l'envoi ou la réception de messages (textes, photos ou vidéos) sexuellement explicites en utilisant un moyen électronique (cellulaire, ordinateur, tablette, etc.). Le sextage peut être légal. Mais attention, dans certains cas, il s'agit d'un crime. Lorsqu'il est non consenti, ou diffusé sans le consentement, le sexto (contraction formée de « sexe » et de « texto ») est une cyberviolence. Le sexting est également appelé textopornographie.

Le victim blaming (culpabilisation de la victime) consiste à tenir partiellement ou entièrement responsable une victime de ce qu'elle a subi, comme responsabiliser une personne qui a pris un selfie intime plutôt que celle qui l'a diffusé sans son consentement.

Le *slut-shaming*, que l'on pourrait traduire par « stigmatisation des salopes », consiste à rabaisser ou culpabiliser une femme dont l'attitude ou l'aspect physique seraient jugés provocants ou trop ouvertement sexuels (pratiques, nombre de partenaires, vêtements « provocants », etc). Cette expression constitue une reformulation du « mythe de la provocation » suggérant que la victime de viol est en partie à blâmer en raison d'une tenue et/ou d'un comportement jugés sexuellement provocants.

Le cybersexisme, consiste à être la cible d'insultes sur son corps et/ou de rumeurs sur sa vie amoureuse sur les réseaux sociaux, à recevoir des messages à caractère sexuel qui mettent mal à l'aise, à subir des humiliations répétées par la création de faux comptes, la diffusion de photos sans accords et/ou de vidéos intimes, la publication de commentaires blessants et de menaces.

Si l'on critique l'apparence, la vie amoureuse ou sexuelle, ce sont des violences. Si elles ont lieu en ligne, ce sont des cyberviolences.

Le cybersexisme a des conséquences graves pour ses victimes : perte d'estime de soi, sentiment d'insécurité, exclusion...

Le cyberharcèlement de groupe est constitué lorsqu'un groupe d'individus agit de façon concertée, même si chacun n'a agi qu'une seule fois.

FICHE « ESPACE NUMÉRIQUE » – PLANCHE #2

LES ÉLÉMENTS DE RÉPONSE ATTENDUS

1. QUELLE EST LA SITUATION ? OÙ SE DÉROULE-T-ELLE ?

La situation se déroule dans une file d'attente au réfectoire. Un garçon reçoit une vidéo sur son téléphone qui met manifestement en scène une pratique sexuelle humiliante ou violente. Il la fait voir à une amie qui est choquée et s'éloigne.

2. QUELS SONT LES PERSONNAGES PRINCIPAUX ?

Cécile, son ami dont on ne connaît pas le prénom et Jérôme (le garçon qui a envoyé la vidéo).

3. EN QUOI LA SITUATION EST PROBLÉMATIQUE ?

Le garçon montre à Cécile, sans son consentement, une vidéo à caractère pornographique qu'il vient de recevoir : c'est une exposition contrainte.

4. QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES SUR LES PERSONNAGES ?

Le garçon semble s'amuser de la vidéo qu'il visionne (en tenant notamment des propos sexistes) alors que Cécile est manifestement choquée.

5. COMMENT AURIEZ-VOUS PU AGIR ET/OU RÉAGIR À LA PLACE DES PERSONNAGES ?

À la place de Jérôme et du garçon, ne pas diffuser ou relayer des vidéos à caractère pornographique.

À la place de Cécile, condamner et signaler auprès des personnes ressources tout contenu numérique à caractère pornographique.

POUR VOUS AIDER

QUELQUES CHIFFRES POUR PRENDRE CONSCIENCE

Selon le site « STOP Cybersexisme » du Centre Hubertine Auclert, 1 fille sur 6 a reçu des SMS à caractère sexuel sans en avoir envie et 30 % des adolescentes déclarent avoir subi des violences sexuelles « hors-ligne » dans le cadre scolaire (et 16 % des garçons).

À consulter :

<https://www.stop-cybersexisme.com/le-dico-du-cybersexisme>.

DES DÉFINITIONS POUR COMPRENDRE

Le Nude est un terme anglophone qui désigne l'envoi de photo nue ou dénudée, dans une position sexuellement explicite. Lorsqu'il est non consenti, ou diffusé sans le consentement, le nude (littéralement nu en anglais) est une cyberviolence.

Le sextage (ou sexting) réfère à la création, l'envoi ou la réception de messages (textes, photos ou vidéos) sexuellement explicites en utilisant un moyen électronique (cellulaire, ordinateur, tablette, etc.). Le sextage peut être légal. Mais attention, dans certains cas, il s'agit d'un crime. Lorsqu'il est non consenti, ou diffusé sans le consentement, le sextage (contraction formée de « sexe » et de « texto ») est une cyberviolence. Le sexting est également appelé textopornographie.

Le cybersexisme consiste à être la cible d'insultes sur son corps et/ou de rumeurs sur sa vie amoureuse sur les réseaux sociaux, à recevoir des messages à caractère sexuel qui mettent mal à l'aise, à subir des humiliations répétées par la création de faux comptes, la diffusion de photos sans accords et/ou de vidéos intimes, la publication de commentaires blessants et de menaces.

Si l'on critique l'apparence, la vie amoureuse ou sexuelle, ce sont des violences. Si elles sont faites en ligne, ce sont des cyberviolences.

Le cybersexisme a des conséquences graves pour ses victimes : perte d'estime de soi, sentiment d'insécurité, exclusion...

Le consentement est l'accord volontaire qu'une personne donne au moment de participer à une activité. En ligne, tout se passe très vite en un seul clic, en oubliant souvent le consentement. Il est important que chacune et chacun reste libre de pouvoir s'exprimer sans crainte mais aussi libre de conserver sa vie privée et sa dignité et de ne pas être exposé-e à des images pornographiques (cyberviolence). Pour rappel, la pornographie est interdite aux mineurs. Le cyberharcèlement est puni par la loi de 2 ans de prison et 30 000 € d'amende.

Le partage sans consentement des contenus à caractère sexuel (même si la victime a consenti à la captation de ces contenus !) est passible de 2 ans de prison et 60 000 € d'amende.

Le harcèlement en ligne en groupe (raid numérique) est passible de 3 ans de prison et 45 000 € d'amende.

FICHE « ESPACE PRIVÉ » – PLANCHE #1

LES ÉLÉMENTS DE RÉPONSE ATTENDUS

1. QUELLE EST LA SITUATION ? OÙ SE DÉROULE-T-ELLE ?

La situation se déroule dans la chambre d'un garçon. Celui-ci et une fille, légèrement déshabillés, s'embrassent. Il lui propose de façon insistante une relation sexuelle.

2. QUELS SONT LES PERSONNAGES PRINCIPAUX ?

Le garçon et la fille.

3. EN QUOI LA SITUATION EST PROBLÉMATIQUE ?

Le garçon insiste auprès de la fille pour qu'ils aient une relation sexuelle, alors qu'elle refuse. Devant son refus, il a recours au chantage. Si elle acceptait finalement de le faire (on ne le sait pas), il s'agirait d'un consentement forcé.

4. QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES SUR LES PERSONNAGES ?

Les arguments avancés par le garçon et son chantage (« toutes les filles le font », « j'ai des vidéos », « si tu m'aimais vraiment ») pourraient amener la fille à finalement accepter la demande contre sa volonté. Elle pourrait regretter par la suite d'avoir cédé (impact sur l'estime de soi). Cette expérience pourrait être mal vécue et avoir des conséquences négatives sur ses relations affectives et sexuelles futures.

Si le garçon arrive à ses fins, il sera conforté dans sa position de domination et pourrait reproduire le même type de conduite avec d'autres filles.

5. COMMENT AURIEZ-VOUS PU AGIR ET/OU RÉAGIR À LA PLACE DES PERSONNAGES ?

Ne pas insister si votre partenaire refuse une pratique sexuelle, quelle qu'elle soit.

Même si c'est particulièrement difficile de savoir dire « non », il n'y a aucune obligation d'accepter une relation sexuelle que l'on ne désire pas.

POUR VOUS AIDER

QUELQUES CHIFFRES POUR PRENDRE CONSCIENCE

L'enquête anonyme réalisée en février par le collectif #NousToutes analysant 96 600 réponses de femmes âgées de 15 à 75 ans, portant sur le consentement au sein des rapports sexuels hétérosexuels montre que :

Pour 1 femme sur 6, le premier rapport sexuel n'était ni consenti ni désiré. 9 femmes sur 10 ont déjà ressenti une pression d'un partenaire pour avoir un rapport sexuel.

70 % des femmes déclarent avoir eu des rapports sexuels alors qu'elles n'en n'avaient pas envie, sans pression du partenaire. Près de 1 femme sur 2 a déjà subi des propos dévalorisant parce qu'elle n'avait pas envie d'avoir des rapports. Plus de 1 femme sur 4 déclare qu'un rapport s'est poursuivi alors qu'elle avait demandé qu'il cesse.

À consulter : le livre de Jean-Claude Kaufmann, *Pas envie ce soir*, les liens qui libèrent 2020.

DES DÉFINITIONS POUR COMPRENDRE

Toute activité sexuelle doit être consentie par chacun des partenaires : attouchement, baiser ou tout autre geste de nature sexuelle. Le consentement des partenaires doit être clair, libre et éclairé. Si ces conditions ne sont pas réunies, il y a alors agression sexuelle.

Pour donner son consentement, une personne peut dire qu'elle est d'accord avec les gestes de son partenaire. Elle peut aussi montrer son accord par des paroles, des gestes ou une attitude, comme un sourire.

Toutefois, une personne qui garde le silence ou ne fait rien ne donne pas son accord à un attouchement sexuel. Elle n'a pas besoin de résister physiquement pour montrer qu'elle n'est pas d'accord.

Enfin, le consentement ne peut pas être donné par quelqu'un d'autre. C'est la personne elle-même qui doit le donner.

Une personne peut consentir à certaines activités sexuelles et ne pas être d'accord avec d'autres. Par exemple, on peut avoir consenti à un baiser et refuser d'avoir une relation sexuelle.

À consulter, la vidéo en VOSTFR : *Tea consent*
<https://www.youtube.com/watch?v=5davRVQB0lk>

À consulter, les sites réalisés pour les jeunes (égalité dans les relations sexuelles, première fois, etc.) :

<http://www.onsexprime.fr/> (avec notamment une campagne sur la notion de consentement) et <https://commentonsaime.fr/>

À consulter, les affiches sur le consentement à l'université de Bordeaux : https://www.facebook.com/pg/espacesanteetudiantsbordeaux/photos/?tab=album&album_id=1099161970123190

FICHE « ESPACE PRIVÉ » – PLANCHE #2

LES ÉLÉMENTS DE RÉPONSE ATTENDUS

1. QUELLE EST LA SITUATION ? OÙ SE DÉROULE-T-ELLE ?

Plusieurs garçons et filles réunis dans une pièce de type salle à manger discutent des préparatifs pour une fête d'anniversaire d'une copine (Paula) et se répartissent les rôles.

2. QUELS SONT LES PERSONNAGES PRINCIPAUX ?

L'ensemble du groupe.

3. EN QUOI LA SITUATION EST PROBLÉMATIQUE ?

Les tâches sont réparties de manière stéréotypée : la fille se propose d'acheter le gâteau et le garçon l'alcool ; les filles sont chargées de s'occuper du cadeau.

De plus, on constate que les filles servent ou débarrassent la table pendant que les garçons discutent et ne participent pas aux tâches.

4. QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES SUR LES PERSONNAGES ?

Les filles et les garçons intègrent des rôles stéréotypés qui créent des situations inégalitaires. Il est probable que les garçons apprécieront davantage la soirée que les filles car ils n'auront pas à s'occuper des tâches « domestiques ». Une fille constate cette situation inégalitaire mais se conforme toutefois au rôle qui lui est attribué : il est difficile d'aller contre les stéréotypes de genre.

De manière générale, la répartition inégalitaire dans la sphère domestique finit par justifier, à force de répétitions quotidiennes, les inégalités plus générales dans les activités professionnelles, sociales et culturelles.

5. COMMENT AURIEZ-VOUS PU AGIR ET/OU RÉAGIR À LA PLACE DES PERSONNAGES ?

Répartir les tâches de manière non genrée.

Pour les garçons, prendre part aux tâches domestiques et inciter les autres garçons de le faire.

Pour les filles : attendre que les garçons agissent avant de se proposer.

Pour toutes et tous : profiter de la situation pour engager une discussion sur le sujet.

POUR VOUS AIDER

QUELQUES CHIFFRES POUR PRENDRE CONSCIENCE

Selon l'étude ISPOS* réalisée en partenariat avec Ariel et intitulée « Partage des tâches ménagères et transmission : regards croisés Enfants-Parents », les stéréotypes de genre continuent de jouer un rôle important dans l'apprentissage des tâches ménagères.

60 % des enfants âgés de 8 à 16 ans dressent le constat que c'est leur mère qui, à la maison, fait globalement le plus de choses à la maison. Par définition, certaines tâches ménagères sont réservées principalement aux femmes. Les tâches liées au linge sont majoritairement associées à la mère (85 %), tout comme le nettoyage de la salle de bain (78 %) ou des sols (72 %).

DES DÉFINITIONS POUR COMPRENDRE

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le concept de « genre » renvoie aux « caractéristiques des femmes et des hommes résultant d'une construction sociale, par exemple les normes, les rôles et les relations entre les sexes ». Les rôles de genre correspondent à des attentes communes à propos de comportements qui s'appliquent aux individus sur base de leur sexe.

Par exemple, aux hommes le rôle de pourvoyeur des ressources du ménage, aux femmes celui de l'éducation des enfants et des tâches ménagères.

En outre, ces rôles de genre sont présents dans la sphère privée, notamment familiale et domestique, mais également dans la sphère professionnelle.

À consulter :

100 films pour lutter contre les stéréotypes de genre : http://www.drome.gouv.fr/IMG/pdf/FOL_BRO_FINAL.pdf

Le film *Un Rôle à Jouer* écrit et réalisé par Adeline Lavigne et Fatima Kajouj, assistées de Sylvain Foissac et conseillées par Josy Gaillochet (Gérante « égalité ») – 15 mins https://www.youtube.com/watch?v=U7Ns7XD_trw

<https://www.education.gouv.fr/l-egalite-entre-les-filles-et-les-garcons-entre-les-femmes-et-les-hommes-dans-le-systeme-educatif-12245>

FICHE « ESPACE PROFESSIONNEL » – PLANCHE #1

LES ÉLÉMENTS DE RÉPONSE ATTENDUS

1. QUELLE EST LA SITUATION ? OÙ SE DÉROULE-T-ELLE ?

On suit dans différents endroits (au lycée, chez elle puis dans un salon dédié à l'orientation) Nadia, une fille qui envisage d'aller après le bac dans une école d'ingénieur.e.s en informatique située à 200 km de chez elle.

2. QUELS SONT LES PERSONNAGES PRINCIPAUX ?

Nadia, une amie de Nadia, ses parents, une représentante de l'école d'ingénieur.e.s en informatique, son professeur principal au lycée.

3. EN QUOI LA SITUATION EST PROBLÉMATIQUE ?

Nadia est confrontée à de multiples avis contradictoires sur la pertinence de son choix d'orientation : sa copine et la représentante de l'école d'ingénieur.e.s en informatique sont favorables à son choix d'orientation alors que ses parents et son professeur principal l'en dissuadent. Les arguments opposés à Nadia l'enferment dans des rôles sociaux très genrés (future mère, femme fragile). Ils jouent sur le registre émotionnel et sont culpabilisants, sans jamais prendre en compte ses motivations ou ses capacités, ils cherchent à la soumettre à un ordre social auquel les femmes devraient se conformer.

4. QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES SUR LES PERSONNAGES ?

Alors que Nadia a développé un intérêt réel pour l'informatique et qu'elle a la possibilité de suivre une formation qui correspond à cet intérêt scolaire et professionnel, elle pourrait ne pas concrétiser ce vœu d'orientation. Elle pourrait s'orienter vers une voie qui ne correspondra pas à sa motivation et regretter par la suite ce choix (insatisfaction au travail, amertume, renoncement). Les futures relations familiales et professionnelles pourraient en être affectées.

5. COMMENT AURIEZ-VOUS PU AGIR ET/OU RÉAGIR À LA PLACE DES PERSONNAGES ?

À la place de Nadia, demander le soutien de personnes ressources (psychologues de l'éducation nationale, enseignant.e.s, CPE,...) mais aussi de ses ami.e.s... Ces personnes pourraient aider Nadia à l'accompagner dans sa démarche, à convaincre ses parents. Les parents réagissent ainsi car ils n'ont pas forcément conscience des raisons de leur opposition (lien affectif, méconnaissance des formations post-bac, crainte de voir s'éloigner leur fille pour ses études, présupposés sur les filières). La réaction du professeur est caricaturale, mais souligne le risque de certains conseils en orientation intrusifs et porteurs de stéréotypes de genre.

POUR VOUS AIDER

QUELQUES CHIFFRES POUR PRENDRE CONSCIENCE

Les femmes travaillent dans un moins grand nombre de professions que les hommes : 70% des femmes sont concentrées dans 24 métiers et 64% des hommes dans 45 métiers (source : Insee – enquêtes emploi 2013-2016)

À consulter, une enquête menée auprès de lycéen.ne.s sur la prévalence des opinions stéréotypées sur les sciences et sur la place des femmes dans les métiers scientifiques : https://cache.media.education.gouv.fr/file/revue_97/11/4/depp-2018-EF97-web-01_1007114.pdf

À consulter, pour des données statistiques qui renseignent sur la réussite comparée des filles et des garçons, depuis l'école jusqu'à l'entrée dans la vie active : <https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-03/depp-2020-fg-pdf-51719.pdf>

DES DÉFINITIONS POUR COMPRENDRE

Les stéréotypes de sexe attribuent à une personne des caractéristiques en fonction de son sexe. Par exemple, « Les filles sont romantiques et émotives », « Les garçons sont sportifs et courageux ». Ces stéréotypes conditionnent les choix d'orientation des filles et des garçons.

Par exemple, on attribue davantage aux filles une appétence pour les métiers du soin (aide à la personne, médecine), et aux garçons un intérêt pour les métiers de la production et de l'innovation (numérique, ingénierie). Ces différences auront des incidences ultérieures sur l'insertion dans l'emploi ainsi que sur les inégalités professionnelles et salariales entre les femmes et les hommes.

Une des causes de l'orientation sexuée est la difficulté, vécue et anticipée par les jeunes, de s'insérer dans le groupe de pairs lorsque celui-ci est composé principalement d'individus du sexe opposé. Par exemple, un garçon hésitera à s'orienter vers les métiers de la petite enfance, par crainte des moqueries, mais y sera bien accueilli. A contrario, une fille subira moins le regard des autres si elle choisit la filière automobile, mais elle aura davantage de difficultés à s'intégrer.

FICHE « ESPACE PROFESSIONNEL » – PLANCHE #2

LES ÉLÉMENTS DE RÉPONSE ATTENDUS

1. QUELLE EST LA SITUATION ? OÙ SE DÉROULE-T-ELLE ?

On suit une fille et un garçon au cours d'un stage découverte de 3^e probablement. La fille effectue son stage dans un garage automobile (un environnement professionnel identifié comme « masculin ») et le garçon dans une crèche (un environnement professionnel identifié comme « féminin »).

2. QUELS SONT LES PERSONNAGES PRINCIPAUX ?

Léa (la fille) et Théo (le garçon).

3. EN QUOI LA SITUATION EST PROBLÉMATIQUE ?

Alors que l'accueil qui leur est fait est initialement positif, Léa et Théo n'ont pas la possibilité d'effectuer les activités qu'il et elle souhaiteraient pourtant réaliser. Les personnes qui les accompagnent refusent de leur déléguer certaines tâches, parce que Léa et Théo évoluent dans un environnement professionnel où il et elle sont minoritaires de genre. Puisqu'il est un garçon, on suppose que Théo ne saura pas changer un bébé.

Même constat du côté de Léa. Sous couvert de bienveillance, on propose de faire à sa place une tâche physique.

De plus, les équipements de travail et les lieux pour se changer ne sont pas adaptés, ce qui renforce auprès de la jeune l'image d'un univers non mixte, voire hostile.

4. QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES SUR LES PERSONNAGES ?

À cause de cette première expérience, Léa et Théo pourront se détourner d'une orientation professionnelle qui les intéressait initialement, mais où elle et il ne se sont pas senti-e-s à leur place.

Ils pourraient s'orienter vers des filières davantage identifiées comme étant en adéquation avec leur genre, ce qui au final viendrait renforcer la non mixité des métiers, et plus largement, la distribution sexuée des rôles dans la société.

5. COMMENT AURIEZ-VOUS PU AGIR ET/OU RÉAGIR À LA PLACE DES PERSONNAGES ?

À la place de Léa et de Théo, demander conseil au référent de stage, en parler à l'entourage familial, amical ou scolaire. Si vous êtes un ou une professionnel.le, accompagner les jeunes dans la découverte du métier sans préjuger de leurs difficultés ou compétences, à priori.

En tant que témoins, si vous assistez à ces situations, vous pouvez intervenir en ciblant la situation inégalitaire si cela vous est possible, et /ou engager la discussion avec la ou le stagiaire en l'encourageant et la ou le soutenant.

POUR VOUS AIDER

QUELQUES CHIFFRES POUR PRENDRE CONSCIENCE

Les métiers mixtes sont rares : Sur 87 familles professionnelles, seules 19 sont mixtes (c'est-à-dire entre 40 et 60 % de chaque sexe). Il s'agit en majorité de métiers très qualifiés du tertiaire : cadres administratifs, comptables ou financiers, cadres de la fonction publique, des banques et des assurances, des professionnels du droit et des médecins.

60 % dans les orientations scolaires sont genrées.

Les garçons représentent 10% des aides-soignants, mais 73% des étudiants en écoles d'ingénieur.

À consulter, pour accéder à des chiffres sur la mixité dans l'orientation scolaire : <https://matilda.education/app/course/index.php?categoryid=16>

DES DÉFINITIONS POUR COMPRENDRE

La mixité renvoie à une organisation matérielle, voire spatiale de rencontre entre les sexes. À l'origine, elle signifie co-éducation des filles et des garçons et désigne l'instruction et l'éducation dispensées en commun aux filles et aux garçons. Elle est une conquête récente : pendant longtemps, le principe de séparation a primé et la non-mixité a été un principe d'organisation de la cité. Il est le plus souvent admis que la mixité exprime l'égalité.

La mixité devient obligatoire de la maternelle au lycée en 1975.

L'égalité est un principe selon lequel tous les êtres humains doivent être traités de la même manière, avec la même dignité, et disposent des mêmes droits et sont soumis aux mêmes devoirs. Inscrite dans notre devise républicaine, le principe d'égalité figure dans l'article 1 de notre constitution. Dans des sociétés démocratiques, toute la question réside dans la différence entre égalité formelle (renvoyant à la loi) et égalité réelle (dans les faits).

La parité est une notion davantage comptable et signifie nombre équivalent de filles et de garçons, de femmes et d'hommes dans un groupe, un lieu.

Autrement dit : 50%/50%.

FICHE « ESPACE SCOLAIRE » – PLANCHE #1

LES ÉLÉMENTS DE RÉPONSE ATTENDUS

1. QUELLE EST LA SITUATION ? OÙ SE DÉROULE-T-ELLE ?

La situation se déroule dans un établissement d'enseignement. Des élèves (deux filles et deux garçons) préparent un exposé et les rôles se répartissent.

2. QUELS SONT LES PERSONNAGES PRINCIPAUX ?

Les deux filles et les deux garçons.

3. EN QUOI LA SITUATION EST PROBLÉMATIQUE ?

La répartition des rôles est inégalitaire : Margot doit jouer le rôle de secrétaire (prise de notes) pendant la préparation de l'exposé et ce sont les garçons qui se mettent en avant pendant l'exposé.

Les garçons ne prennent pas en compte les idées et suggestions des filles alors qu'elles sont innovantes.

4. QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES SUR LES PERSONNAGES ?

Les filles ne se sentent pas considérées et sont mises à l'écart. Elles pourraient manquer de confiance en elles pour ce type de situation (faire valoir son point de vue en réunion, prendre la parole en public) si cette dernière devait se répéter (impact sur le sentiment d'efficacité personnelle).

Le jugement (de l'enseignant.e et des autres élèves) à leur égard pourrait leur être moins favorable puisque ce sont les garçons qui ont des rôles valorisés pendant l'exposé.

Les garçons se sentent confortés pour décider / diriger.

La répétition de ce type de situation ordinaire renforce la répartition inégalitaire des rôles dans la société et finit par faire passer pour naturel ce qui résulte du fonctionnement de la société.

5. COMMENT AURIEZ-VOUS PU AGIR ET/OU RÉAGIR À LA PLACE DES PERSONNAGES ?

Accorder le même intérêt aux propositions des filles et des garçons. Prendre le temps de toutes les examiner sans les repousser a priori.

Répartir les tâches de manière égalitaire entre les filles et les garçons.

Pendant l'exposé, si l'on est dans le public, faire remarquer l'inégale répartition des rôles.

Si l'on est enseignant.e, imposer des règles de répartition égalitaire des rôles pour les exposés et veiller à l'équilibre dans les prises de parole.

POUR VOUS AIDER

QUELQUES CHIFFRES POUR PRENDRE CONSCIENCE

Pour obtenir des chiffres sur les conséquences du sexisme (dans la sphère professionnelle en particulier) consulter : <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/dossiers/sexisme-pas-notre-genre/chiffres-clefs/>

DES DÉFINITIONS POUR COMPRENDRE

Le sexisme regroupe à la fois des croyances (des stéréotypes de sexe) et des comportements. Il repose sur l'idée que les femmes sont inférieures aux hommes. Ses manifestations sont très diverses : des formes à l'apparence anodines (stéréotypes, « blagues », remarques) jusqu'aux plus graves (discriminations, violences, meurtre). C'est le principal obstacle à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Expliquer la différence entre sexisme hostile et sexisme bienveillant afin de montrer comment la domination masculine se maintient sous couvert d'attitudes apparemment positive.

À consulter :

<https://www.cairn.info/revue-l-annee-psychologique1-2012-3-page-435.htm>

<https://www.reseau-canope.fr/corpus/video/les-stereotypes-de-genre-110.html>

On parle aujourd'hui de *mexplication* (ou *mansplaining*) lorsqu'un homme explique à une femme quelque chose qu'elle sait déjà ou qui concerne son domaine de compétences à elle.

À écouter :

<https://www.franceculture.fr/emissions/les-nouvelles-vagues/la-confiance-25-les-femmes-prennent-la-confiance-et-la-parole>

FICHE « ESPACE SCOLAIRE » – PLANCHE #2

LES ÉLÉMENTS DE RÉPONSE ATTENDUS

1. QUELLE EST LA SITUATION ? OÙ SE DÉROULE-T-ELLE ?

À l'université, une étudiante subit des remarques en raison de son apparence.

2. QUELS SONT LES PERSONNAGES PRINCIPAUX ?

Une étudiante (Elsa), des hommes (quelques étudiants et un enseignant).

3. EN QUOI LA SITUATION EST PROBLÉMATIQUE ?

Elsa subit des remarques sexistes et des insultes à caractère sexuel en raison de sa tenue vestimentaire.

Un enseignant fait également une allusion directe à sa tenue devant un amphithéâtre.

Ces remarques publiques construisent une réputation sociale négative pour l'étudiante. Et exercent un contrôle social (remarque sexiste en amphi) sur l'apparence des filles et des femmes.

Elles font porter la responsabilité d'une éventuelle agression sexuelle sur la femme qui porte une tenue qui serait inappropriée ou excitante pour les hommes.

4. QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES SUR LES PERSONNAGES ?

Pour Elsa et pour l'ensemble des étudiantes, auto-censure dans le choix de son apparence.

Justification de la « culture du viol » (« Faudra pas qu'elle vienne pleurer... ») qui légitimerait les agressions sexuelles par l'apparence de la victime.

Culpabilisation des femmes qui subissent des remarques sexistes et des agressions sexuelles puisqu'elles seraient responsables de la violence des hommes.

5. COMMENT AURIEZ-VOUS PU AGIR ET/OU RÉAGIR À LA PLACE DES PERSONNAGES ?

Il est délicat de dire ce que la victime devrait faire en pareille situation, cela dépend du contexte et de sa personnalité.

Si vous êtes témoin, vous pouvez à minima vous désolidariser de ces remarques (ne pas en sourire ou en rire).

Vous pouvez intervenir directement auprès des garçons afin de leur faire comprendre que leurs propos sont machistes et sont des appels à la violence sexuelle.

Vous pouvez les signaler auprès de l'institution, notamment concernant les propos sexistes qu'il a tenu.

Pour lutter contre les normes de genre qui imposent des règles différenciées entre filles et garçons, vous pouvez organiser des actions collectives (affichages, débats, journées dédiées type « Journée de la jupe », etc.) afin de faire évoluer les normes de genre et marginaliser les attitudes sexistes.

POUR VOUS AIDER

QUELQUES CHIFFRES POUR PRENDRE CONSCIENCE

Selon la DEPP (Education nationale), les filles sont au lycée plus touchées que les garçons par les remarques à caractère sexuel. 18,4 % des lycéennes ont déclaré avoir subi une insulte sexiste contre 2,2 % des lycéens.

À consulter : <https://www.education.gouv.fr/filles-et-garcons-sur-le-chemin-de-l-egalite-de-l-ecole-l-enseignement-superieur-edition-2019-11861>

Selon le HCE, 73% des femmes déclarent avoir subi des remarques sur leur physique et/ou leur tenue vestimentaire, hors contexte.

À consulter : http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_etat_des_lieux_du_sexisme_2019.pdf

À consulter aussi : l'enquête Virage de l'INED qui fait référence en la matière : <https://virage.site.ined.fr>

DES DÉFINITIONS POUR COMPRENDRE

Le « *slut-shaming* », que l'on pourrait traduire par « stigmatisation des salopes », consiste à rabaisser ou culpabiliser une femme dont l'attitude ou l'aspect physique seraient jugés provocants ou trop ouvertement sexuels (pratiques, nombre de partenaires, vêtements « provocants »...). Cette expression constitue une reformulation du « mythe de la provocation » suggérant que la victime de viol est en partie à blâmer en raison d'une tenue et/ou d'un comportement jugés sexuellement provocants. C'est une manifestation du sexisme qui consiste à imposer à une personne un propos ou un comportement à connotation sexuelle ou sexiste, qui porte atteinte à sa dignité ou l'expose à une situation pénible. Il peut s'agir de sifflements, des gestes et/ou des bruits obscènes, par exemple en suggérant ou en imitant un acte sexuel, de propositions sexuelles ou de questions intrusives sur la vie sexuelle, de commentaires dégradants sur le physique ou la tenue vestimentaire, du fait de suivre une personne de manière insistante dans la rue.

L'article 621-1 du code Pénal réprime l'outrage sexiste.

À consulter : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34550>

À consulter aussi, la campagne d'affiches contre le harcèlement sexuel et le sexisme à l'université : <https://www.cped-egalite.fr/campagne-nationale-violences-sexistes-et-sexuelles-stop/>

À consulter également, le guide *Comportements sexistes et violences sexuelles: prévenir, repérer, agir* : https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Sante/44/9/Guide_comportements-sexistes-violences-sexuelles_-_edito_1209449.pdf

FICHE « ESPACE URBAIN » – PLANCHE #1

LES ÉLÉMENTS DE RÉPONSE ATTENDUS

1. QUELLE EST LA SITUATION ? OÙ SE DÉROULE-T-ELLE ?

La situation se déroule dans un city-stade. Des garçons jouent au basket pendant que des filles les regardent. Une autre fille passe devant le terrain de basket et se fait interpellé de façon insistante par un des joueurs.

2. QUELS SONT LES PERSONNAGES PRINCIPAUX ?

La fille (la victime), le garçon (le harceleur), d'autres filles (les témoins de la scène).

3. EN QUOI LA SITUATION EST PROBLÉMATIQUE ?

Le garçon fait des propositions sexuelles, suivies d'insultes, à la fille qui passe alors qu'elle n'est manifestement pas consentante (harcèlement sexuel).

Les garçons jouent au basket alors que les filles regardent (activité sportive genrée, occupation genrée de l'espace...).

4. QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES SUR LES PERSONNAGES ?

Tout d'abord, le comportement du garçon crée un environnement hostile, dégradant et humiliant, ce qui correspond à une violence sexiste et sexuelle (VSS) qui peut avoir des conséquences sur sa santé et sa vie sociale (humiliation, culpabilité et repli sur soi). Il s'agit d'une forme de harcèlement. De plus, elle n'est pas soutenue par les autres filles qui se rendent complices du harceleur. Le garçon peut ressentir un sentiment d'impunité et recommencer.

Par ailleurs, le fait que certaines activités sportives soient genrées a pour effet que certains espaces urbains sont essentiellement utilisés par les garçons (terrains de basket ou de foot, les skate parcs, etc.), ce qui produit des inégalités d'accès à l'espace public.

5. COMMENT AURIEZ-VOUS PU AGIR ET/OU RÉAGIR À LA PLACE DES PERSONNAGES ?

Il est délicat d'indiquer ce que la fille aurait dû faire car ce type de comportement violent et inattendu produit un effet de sidération chez la victime. En revanche, après coup, il est préférable d'en parler à ses proches, et de signaler l'agression selon les modalités adaptées au contexte.

Si vous êtes témoin de ce type de comportement, vous devez au minima ne pas vous mettre du côté de l'agresseur mais au contraire soutenir la victime et le cas échéant lui proposer votre aide et votre témoignage. Si cela est possible, vous pouvez enregistrer la scène et/ou prendre en photo l'agresseur. Vous pouvez également signaler l'agression selon les modalités adaptées au contexte.

POUR VOUS AIDER

QUELQUES CHIFFRES POUR PRENDRE CONSCIENCE

Selon le secrétariat d'Etat chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, 40 % des femmes ont renoncé à fréquenter certains lieux publics suite à des manifestations du sexisme.

À consulter :

<https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/dossiers/sexisme-pas-notre-genre/les-chiffres-cles>

La plupart des activités sportives sont genrées (le groupe saura trouver facilement des exemples), ce qui favorise les comportements sexistes et homophobes.

À consulter :

<https://egaligone.org/2018/04/23/quelques-chiffres-pour-apprehender-les-inegalites-dans-le-sport>

D'une manière plus générale, de nombreuses inégalités subsistent dans l'appropriation et donc l'utilisation de l'espace public.

À consulter :

<http://www.genre-et-ville.org>

DES DÉFINITIONS POUR COMPRENDRE

Aucun comportement, aucune parole ni aucune tenue ne justifie ni n'excuse les violences sexistes et sexuelles. L'auteur est le seul coupable.

À consulter :

<https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

Certains actes et paroles constituent des délits et sont donc interdits et punis par la loi. Par exemple, est assimilée au harcèlement sexuel toute forme de pression grave (même non répétée) dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte sexuel, au profit de l'auteur des faits ou d'un tiers. Dans les deux cas, le harcèlement sexuel est puni quels que soient les liens entre l'auteur et sa victime, même en dehors du milieu professionnel (harcèlement par un proche, un voisin...). Si l'auteur des faits a eu un contact physique avec vous, il pourrait s'agir d'une agression sexuelle, qui est une infraction plus sévèrement punie que le harcèlement sexuel.

À consulter :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1043>

FICHE « ESPACE URBAIN » – PLANCHE #2

LES ÉLÉMENTS DE RÉPONSE ATTENDUS

1. QUELLE EST LA SITUATION ? OÙ SE DÉROULE-T-ELLE ?

La situation se déroule dans un bus. Plusieurs personnes sont présentes. Une fille écoute de la musique avec un casque. Un garçon la remarque puis vient s'asseoir à côté d'elle et l'agresse sexuellement devant témoins.

2. QUELS SONT LES PERSONNAGES PRINCIPAUX ?

La fille (victime), le garçon (l'agresseur), les autres usagers (les témoins de la scène) et, ensuite, à la sortie du bus un ami de la fille.

3. EN QUOI LA SITUATION EST PROBLÉMATIQUE ?

Le garçon impose sa présence non désirée à la fille par des comportements à connotation sexuelle (manspreading, voir définition plus bas) puis il l'agresse sexuellement (main aux fesses).

Les autres usagers ne réagissent pas (non-assistance à personne en danger).

La fille ne parvient pas à parler de ce qui lui est arrivé à son ami.

4. QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES SUR LES PERSONNAGES ?

Il s'agit d'une agression sexuelle qui peut provoquer chez la victime un traumatisme, des conséquences psychologiques en particulier. Le comportement du garçon crée un environnement hostile, dégradant et humiliant, ce qui correspond à une violence sexiste et sexuelle (VSS) qui peut avoir des conséquences sur sa santé et sa vie sociale (humiliation, culpabilité et repli sur soi).

La fille pourrait dorénavant avoir peur de prendre les transports en commun seule, ce qui génère des inégalités d'accès à l'espace public (en termes de mobilité).

Le garçon peut ressentir un sentiment d'impunité et être amené à recommencer puisque personne n'a réagi.

5. COMMENT AURIEZ-VOUS PU AGIR ET/OU RÉAGIR À LA PLACE DES PERSONNAGES ?

Il est délicat d'indiquer ce que la fille aurait dû faire car ce type de comportement violent et inattendu produit un effet de sidération chez la victime. En revanche, après coup, il est préférable d'en parler à ses proches, et de signaler l'agression selon les modalités adaptées au contexte.

Si vous êtes victime de ce type de comportement, vous pouvez crier, signaler l'agression au conducteur ou à la conductrice, aux agents ou à toute personne en droit d'intervenir, en parler à votre entourage, porter plainte, etc. Si vous êtes témoin de ce type de comportement, vous pouvez intervenir (si aucun risque), signaler l'agression aux agents ou à toute personne en droit d'intervenir, manifester votre soutien auprès de la victime, etc.

POUR VOUS AIDER

QUELQUES CHIFFRES POUR PRENDRE CONSCIENCE

Selon une enquête de la Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports (FNAUT) réalisée en 2016, 87% des usagers des transports en commun déclarent avoir déjà été victimes de harcèlement sexiste, de harcèlement sexuel, d'agressions sexuelles ou de viols dans les transports en commun.

À consulter : <https://www.iledefrance-mobilites.fr/le-reseau/la-lutte-contre-le-harcèlement-dans-les-transports/lutte-contre-harcèlement-transports>

Selon une enquête réalisée en 2017 par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU), 56,3% des femmes déclarent être inquiètes (56,3%) à l'idée de prendre les transports en commun, contre seulement 26,7% des hommes.

À consulter : <https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/victimation-et-sentiment-dinsecurite-en-ile-de-france.html>

À consulter aussi : <http://www.stopharcèlementderue.org/>

DES DÉFINITIONS POUR COMPRENDRE

L'agression sexuelle est toute atteinte sexuelle sans pénétration commise sur une victime avec violence, contrainte ou menace. Par exemple, des attouchements. S'il y a eu pénétration, il s'agit d'un viol.

Pour qu'il y ait agression sexuelle, un contact physique est nécessaire entre l'auteur et la victime et l'auteur n'a pas obtenu le consentement clair et explicite de la victime : Soit la victime a émis un refus clair et explicite et/ou s'est défendue mais l'agresseur a exercé sur elle une contrainte physique. C'est le cas s'il y a usage de violence.

Soit la victime n'a pas émis un refus clair et explicite et/ou ne s'est pas défendue car elle faisait l'objet d'une contrainte morale. C'est le cas si l'agression repose sur une pression psychologique, lorsque la victime n'ose rien dire face à l'auteur (par exemple une salariée et son patron).

Soit la victime n'était pas en état de pouvoir donner une réponse claire (par exemple, victime sous l'emprise de stupéfiants ou de l'alcool, ou victime est vulnérable en raison de son état de santé).

Il peut y avoir agression sexuelle entre époux, concubins ou partenaires de Pacs.

La tentative d'agression sexuelle est punie des mêmes peines. Il y a tentative d'agression si l'auteur a essayé d'agresser sa victime mais n'y est pas parvenu à cause d'un élément indépendant de sa volonté (la victime s'est défendue par exemple).

À consulter : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33891>